

Nombre de membres en exercice : 7	Séance du 06 décembre 2022
Présents : 5	L'an deux mille vingt-deux et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Sont présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Claude-Henri DUBOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN
Votants : 7	Représentés : Anne REMOND par Sylvie ALECHKINE, Bertrand DEFOIS par Frédéric VUILLEMIN
	Excuses :
	Absents :
	Secrétaire de séance : René-Marc HERPSON

Objet : EXTENSION DU CIMETIERE - PLAN DE FINANCEMENT - DE 2022_037

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'extension du cimetière d'Orniac :

DEPENSES HT		RECETTES	
LOT MACONNERIE	26 760.20	Subventions : Amende Police (parking 20 %)	257.60
LOT ESPACES VERTS	18 664.99	DETR (25 % lot maçonnerie)	5 352.04
GEOMETRE	670.00	DETR (25 % lot espaces verts)	3 733.00
SPS	990.00	Région – FRI (cimetière)	2 500.00
ARCHITECTE	3 974.70	Région – FRI (aire déchets 30 %)	1 774.00
		PART COMMUNALE	37 443.89
TOTAL	51 059.89 €	TOTAL	51 059.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve le plan de financement présenté,
- 2) charge le Maire de faire les demandes de subventions 2023 auprès des différents organismes,
- 3) charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet : LOCATION TABLES ET CHAISES - SALLE DES FETES - DE 2022_038A

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que suite à plusieurs demandes de "prêt" de tables et chaises de la salle des fêtes, il serait nécessaire d'établir un tarif de location.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- 1) de fixer pour les habitants de la commune :
 - 1) gratuit,
 - 2) et de demander un chèque de caution :
 - 500 € jusqu'à 10 tables et chaises,
 - 750 € au-delà.
- 2) de fixer pour les autres demandes :
 - 1) location : 1 table + 6 chaises = 10 €

- 2) de demande un chèque de caution :
 - 500 € jusqu'à 10 tables et chaises,
 - 750 € au-delà.

VOTES	Pour	0	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet : DEVIS - MAINTENANCE EP - DE 2022_039

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis pour le changement de 8 points lumineux de l'éclairage public dans le bourg :

- devis de Rexel pour la fourniture,
- devis de Causselec pour la pose.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- 2) décide de valider les deux devis : Rexel et Causselec,
- 3) décide de changer les 8 points lumineux en led,
- 4) charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet : DEVIS BALLON EAU CHAUDE - SALLE DES FETES - DE 2022_040

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le changement du ballon d'eau chaude (100 litres) de la salle des fêtes :

- le devis de Rexel pour la fourniture, et le devis de Causselec pour la pose.
- le devis de Lebon Jérôme.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de Rexel pour la fourniture, et le devis de Causselec pour la pose,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet : SYDED - PROGRAMME D'INTERVENTION 2022 - DE 2022_041

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu concernant l'Assistance à la gestion des eaux et loisirs 2022.

Le forfait Assistance Technique aux Personnes Responsables d'une Eau de Baignade (ATPREB) est de 1 265 € ttc pour l'année 2022.

La participation de la collectivité correspond en moyenne à 33 % du montant réel de l'intervention, les 67 % restants étant financés par le Département du Lot et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- 1) autorise le Maire à signer le programme d'intervention 2022.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: DM 3 - REAJUSTEMENT SUBVENTIONS EGLISE - ANNULÉ - DE 2022_042

Objet : DM 3 - REAJUSTEMENT SUBVENTIONS EGLISE - DE 2022_043

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2022_042

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2116 - 42	Cimetières	16 614.00	
1321 - 35	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-42 200.00
1341 - 35	D.E.T.R. non transférable		41 128.00
1328 - 35	Autres subventions d'équip. non transf.		7 243.00
1322 - 35	Subv. non transf. Régions		-27 000.00
1323 - 35	Subv. non transf. Départements		32 243.00
1342 - 35	Amendes de police non transférable		5 200.00
TOTAL :		16 614.00	16 614.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

QUESTIONS DIVERSES

- FIBRE MAIRIE

Actuellement la mairie bénéficie d'un abonnement Orange : téléphone + internet + box à 48.00 € ttc / mois
Le passage à la fibre, en restant chez Orange aura un coût : téléphone + internet + box à 63.60 € ttc / mois
une offre en ce moment : 12 mois : 57.60 € / mois

- **POINT GOUTER DES AINES** : avec 3 élus, Christine, William et Ginette sont en charge de ce goûter.
Anne REMOND et Sylvie ALECHKINE se chargent de la préparation de la salle et de la décoration.

- COMPTE RENDU DE LA REUNION COM COM

Face aux difficultés persistantes pour trouver un médecin généraliste, Monsieur Frédéric VUILLEMIN propose de faire une pétition pour sauver la maison de santé.

- INAUGURATION DE L'EGLISE

Une date sera décidée au Conseil Municipal de février, en accord avec les associations « Rencontre et Partage » et « Orniac en fête ».

- COUPER L'EAU ET PROTEGER LES COMPTEURS

Monsieur Frédéric VUILLEMIN s'en charge.

- REUNION PCS

Présentation aux habitants du DICRIM et du PCS. Une convocation est envoyée.

Préparation de la salle samedi 17 décembre à 10h.

Fin de séance : 20h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Pouvoir à Frédéric VUILLEMIN

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND

Pouvoir à Sylvie ALECHKINE